



## CHARGE(E) DE PROJETS TIERS LIEUX / PARTICIPATION CITOYENNE / URBANISME CULTUREL ET TRANSITOIRE (H/F)

**Type de Contrat :** CDI

**Société :** La SET (Société d'Équipement de la Touraine), membre du réseau des Epl de la SCET, d'un GIE réunissant les SEM de la région Centre Val de Loire, recherche un Chargé de projets « Tiers lieux / participation citoyenne / urbanisme culturel et transitoire » (h/f).

La SET certifiée ISO 9001 depuis 2006, contribue au rayonnement de Tours Métropole Val de Loire et plus largement de son territoire d'assise. Elle développe, accompagne et conduit des projets à forte valeur ajoutée, aussi bien des maîtrises d'ouvrage publiques que privées

S'appuyant sur un plan stratégique clairement défini, elle s'inscrit pleinement dans les diverses transitions à venir, tout en préservant l'intérêt général.

**Dans une dynamique contemporaine de mise en place de charte RSE ou encore d'étude de la compensation carbone de son activité, la Set souhaite renouveler ses pratiques et s'emparer pleinement de la place de l'humain dans les projets d'aménagement et de construction. Il est ainsi souhaité de développer la co-construction des projets, de s'attarder sur l'animation des nouveaux quartiers, sur leur amorçage et de s'interroger constamment sur la place de la culture et des rapports sociaux dans les projets d'aménagement et de construction.**

### Description de la mission

Placé(e) sous l'autorité de la directrice opérationnelle, le(la) chargé(e) de projet « Tiers lieux - participation citoyenne – urbanisme culturel et transitoire », en lien avec la chargée de communication, et en transversalité avec les chefs de projets aménagement de la SEM, exerce les missions suivantes :

#### **I. Tiers lieux :**

La Set est aménageur de la ZAC des Casernes à Tours. Cette ZAC dispose d'anciennes écuries militaires désaffectées sur environ 1 000 m<sup>2</sup> - 1500 m<sup>2</sup> que la Set doit réaménager en tiers-lieu associatif et culturel. Son programme n'est pas établi. Un budget réhabilitation est fléché.

Le(la) chargé(e) de projet devra :

- Se constituer un très solide carnet d'adresse culturel, associatif, citoyen, ...
- Bâtir avec les acteurs du territoire un projet de tiers lieux animé et économiquement viable *à terme*,
- Monter le projet tant au niveau de l'identification des acteurs, du montage juridique, du montage financier, de la programmation, en concertation avec la cheffe de projet aménagement, dans le cadre de la réhabilitation du bâti, etc...
- En lien avec la direction financière, s'assurer de la qualité du business model du tiers lieu,
- Imaginer et mettre en place une gestion pérenne du site.

Il(elle) devra également faire le lien avec un second projet de tiers-lieu émergeant sur la ZAC, mené par des citoyens ; il devra s'assurer de la complémentarité des 2 projets et de leur non-concurrence (les bâtis étant radicalement différents, les usages ne semblent pas pouvoir être similaires).

**Ce projet-phare constituera la mission la plus immédiate et la plus importante pour le(la) chargé(e) de projet**

D'autres projets sont actuellement à l'étude : le(la) chargé(e) de projet aura en charge la totalité des projets de cette nature. Certains pourront émerger dans des quartiers d'affaires et seulement dans des quartiers mixtes ou d'habitat.

## **2. Participation / Concertation :**

Le(la) chargé(e) de projet sera également mobilisé(e) sur l'ensemble des opérations de la SET nécessitant une dynamique de participation / concertation citoyenne.

Cette mission sera menée en assistance des chef(fe)s de projets de la Direction opérationnelle, dans un esprit d'équipe.

De façon immédiate, il conviendra notamment, sur l'année 2021, d'assister la cheffe de projet de l'opération « ZAC des Casernes » précitée, à retenir le nouvel architecte-urbaniste en chef dans le cadre d'un dialogue compétitif, procédure inédite au cours de laquelle des habitants, des usagers du quartier ainsi que des représentants du monde associatif, réunis en « comité de dialogue » seront associés au choix.

De manière plus générale, et dès que besoin sur l'ensemble des opérations, le(la) chargé(e) de projet devra mener, en lien avec les chefs de projet aménagement/construction et la chargée de communication, les missions suivantes :

- Conceptualiser et mettre en place auprès des élus des ateliers d'aide à la définition programmatique / identité des différents projets à l'étude ;
- Proposer des stratégies de participation en organisant les conditions d'échanges avec l'ensemble des parties prenantes des quartiers (associations, riverains, salariés...), à la fois dans les domaines de la concertation réglementaire et de la participation citoyenne volontaire ;
- Mettre en œuvre et animer des dispositifs de concertation et/ou de participation pertinents pour assurer la compréhension et l'appropriation des sujets par les différents publics : exposition, ateliers, visites, réunions publiques, conférences débats, cafés du projet etc...
- Faire le lien entre l'expertise d'usage (les habitants, les usagers) et les chef(fe)s de projet de la SEM en charge de la bonne réalisation des opérations ;
- Animer les instances de participation citoyenne : comité d'information et de participation, ateliers dédiés, conférences de consensus, balades urbaines, ...
- Conduire et mettre en œuvre des dispositifs d'animation et d'expérimentation d'usages sur les projets d'espaces publics ;
- Assurer une veille/alerte sur la perception du (des) projet(s) par les différents publics (avis, préoccupations, alertes) ;
- Contribuer à la diffusion d'une culture de la participation au sein de la SEM ;
- Assurer une veille sur les démarches publiques en matière de démocratie participative ;
- Monter et animer les éventuelles maisons de projet.

## **3. Urbanisme culturel / transitoire :**

Le(la) chargé(e) de projet devra enfin mettre en place les éventuelles actions d'urbanisme culturel ou d'urbanisme transitoire commandés par les collectivités et/ou mises en place spontanément par la SET lorsque les projets s'y prêtent.

Sa mission consistera à :

- Définir le projet avec l'ensemble des acteurs et notamment, en parfaite entente avec le(la) chef(fe) de projet aménagement et les élus,
- En assurer le montage juridique et financier,
- Choisir des prestataires (marchés publics) lorsque nécessaire,
- Activer le réseau associatif et culturel,
- Conceptualiser et définir les modalités de sélection des artistes ou associations amenées à travailler sur le sujet.

## **Profil souhaité**

---

### **Savoirs et savoir-faire**

- Le diplôme n'est pas prépondérant : diplôme de l'enseignement supérieur en urbanisme ou développement local ou beaux-arts ou animation culturelle ou droit ou événementiel ;

- Expérience significative (minimum 3 ans) dans les domaines évoqués ci-dessus ; elle pourra avoir été acquise en engagement citoyen, en milieu associatif, en collectivité territoriale, au sein des services d'un aménageur ou d'une agence, sera un élément très apprécié ;
- Capacité à percevoir l'ensemble des dimensions d'un projet (juridique, financier, culturel, programmatique etc...) et à les concilier ;
- Bonne capacité rédactionnelle ;
- Bonne expression écrite et orale ;
- Expérience d'animation de réunion, médiation ;
- Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, PowerPoint).

### **Savoir-être**

- Grand sens relationnel,
- Capacité d'écoute,
- Sens de la médiation
- Facilité à s'exprimer en public / empathie
- Capacité à faire naître l'adhésion et à convaincre
- Adaptabilité / agilité
- Enthousiasme et curiosité,
- Appétence pour les milieux culturels et artistiques
- Esprit d'équipe.

Prise de poste dès que possible selon les candidats.